

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0265 Séance du Conseil : 14 SEPTEMBRE 2026
LA RECYCLERIE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 septembre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Patricia NADAL donne pouvoir à Julie SANZ, Philippe KERAUFFRET donne pouvoir à Mathieu MARTEL, Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Rémi RULL, Guy LLOBET donne pouvoir à Annie LAMARQUE, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD, Jean-Claude ROYO donne pouvoir à Catherine JEAN BRUNEL, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY

Étaient absents/excusés :

Marc HUGONNET, Marie ARIZA.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Claude BARCIA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0265-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Aux termes des articles L.2234-1 et suivants, du code de la commande publique, le titulaire du marché de partenariat établi un rapport annuel permettant d'en suivre l'exécution. Ce dernier est adressé chaque année aux collectivités territoriales afin que leur organe délibérant en débatten.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation de service de collecte des encombrants et de valorisation de ces derniers sur le territoire communautaire, un marché à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles L.2123.-1 et R.2123-1 1 du Code de la Commande publique, a été passé avec l'Association la Recyclerie, sise au 15 Boulevard d'Archimède à Elne (66200).

La prestation attendue concerne la collecte des encombrants (objets ré-employables) sur le territoire de la Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et d'Illeiberis (CC ACVI) dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Dans son rapport 2025, La Recyclerie met en avant quelques chiffres marquants :

- L'Atelier Chantier d'insertion et l'Entreprise d'Insertion se sont développés, ils comptent 43 salariés dont 34 salariés en insertion en décembre 2025, tous issus du territoire avec 17 sorties positives. La Recyclerie a accueilli 57 salariés en 2025.
- La RECYCLERIE a collecté 790 tonnes en 2025, c'est une augmentation par rapport à 2024 où 694 tonnes avaient été collectées. Le taux de réutilisation est de 30% et a augmenté de 34,2% par rapport à 2024.

Le chiffre d'affaires de La RECYCLERIE en 2025 poursuit son augmentation grâce, en particulier, aux actions suivantes :

- Le maintien de la qualité de la prestation de collecte sur 11 communes du territoire de la CC ACVI,
- Le maintien des zones préservantes en déchèterie de Thuir, de Saint Cyprien, de Villeneuve de la Raho, du Soler et de Perpignan,
- La professionnalisation de la Matériauthèque à Argelès-sur-Mer, segment d'activité unique sur le département,
- L'augmentation de l'ouverture des deux boutiques, Elne et Argelès-sur-Mer, ouvertes tous les jours sauf le lundi depuis 2024,

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport d'activités 2025 de la Recyclerie tel qu'annexé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la Recyclerie tel qu'annexé.

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président de la Recyclerie.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Claude BARCIA



Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2026

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Grégory MARTY



**Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :
en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :**

**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**